

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2013

20 août 2013

SOMMAIRE

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A.	96580	European NPL S.A.	96623
AEM Luxembourg S.A.	96593	Euryalus S.à r.l.	96578
aeris CAPITAL Sustainable Impact S.C.A. SICAV-SIF	96592	Facts Services	96624
Afrimedia International	96593	Finprotec S.A.	96597
Algeco/Scotsman Group S.à r.l.	96592	First Euro Industrial Properties III S.à r.l.	96595
Alghero Holding Lux S.à r.l.	96579	First Euro Industrial Properties II S.à r.l.	96596
Alma Square Properties S.A.	96578	First Euro Industrial Properties IV S.à r.l.	96596
Alstrat S.A.	96594	Fixmer S.à r.l.	96597
Am Kirchweg S.à r.l.	96593	Fizz Beverage S.à r.l.	96595
Ardagh Group S.A.	96594	Foncier & Participations S.A.	96595
A.S.Q. S.à r.l.	96592	Fondation Foyer de la Philatelie	96598
Atrium Invest SICAV-SIF	96579	Fractal Invest S.A.	96598
Azulys S.A.	96580	Freo Group Holding Sàrl	96597
CEHTRA Europe S.à r.l.	96615	Generis I S.à r.l.	96596
CFC Finance	96616	Genzyme Global S.à r.l.	96596
Cimeso S.à r.l.	96616	Grosvenor French Retail Investments S.A.	96594
Clamar Investissements S.A.	96615	KC Finance S.A.	96622
Clear Sin Investments S.A.	96614	LuxCo 84 S.à r.l.	96620
Combray S.A.	96614	Plena Holding S.A.	96619
Compagnie Financière de la Gaichel S.A., SPF	96616	Saint George SICAV-SIF	96598
Consulting & Co. S.A.	96615	Select Development Luxembourg S.A.	96620
EIF Soparfi B S.à r.l.	96578	Solution 2	96600
Enterglobus S.à r.l.	96623	Souverain Private Equity SA, SICAR	96599
Episo Boxes S.à r.l.	96623	Sunares	96599
Etamine S.à r.l.	96623	Synthesis Multi-Asset Architecture SICAV-SIF, SCA	96599
Euroretail GmbH	96624	Temeko Holding S.A.	96624
European Art Tour S.A.	96624	Triton IV No. 3 S.à r.l.	96600
European Financial Stability Facility	96623		
European Hotel Venture S.C.A.	96624		

Euryalus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 165.268.

—
EXTRAIT

Il est porté à connaissance à qui de droit que le siège social de l'associé unique de la Société, à savoir «Resolution III Holdings S.à r.l.», a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 15 - 17 Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg, avec effet au 3 mai 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie Ingelbrecht
Gérante

Référence de publication: 2013087496/14.

(130108086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

EIF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 105.112.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2013087505/15.

(130109119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Alma Square Properties S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 87.957.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour extrait conforme
Pour ALMA SQUARE PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2013088318/25.

(130110223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Alghero Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 211.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 177.996.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 21 juin 2013, que 211.000 parts sociales détenues dans la Société par GS Lux Management Services S. à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées comme suit:

123.852 parts sociales à GS International Infrastructure Partners II, L.P. ayant son siège social au 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-24704;

87.148 parts sociales à GS Global Infrastructure Partners II, L.P. ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle Country, Delaware 19801, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 5347956.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alghero Holding Lux S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013088294/22.

(130109713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Atrium Invest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.639.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf, Großherzogtum Luxemburg, am 17. April 2013 um 9.30 Uhr abgehalten wurde.

Vierter Beschluss

a) Die Gesellschafterversammlung beschließt das Rücktrittsgesuch des Herrn Thies Clemenz, mit Wirkung zum 09. Juli 2012, anzunehmen.

b) Die Gesellschafterversammlung beschließt das Rücktrittsgesuch des Herrn Ralf Funk, mit Wirkung zum 17. April 2013, anzunehmen.

c) Die Gesellschafterversammlung beschließt das Rücktrittsgesuch der Frau Angelika Pfiffer, mit Wirkung zum 17. April 2013, anzunehmen.

d) Die Gesellschafterversammlung beschließt unter Vorbehalt der Genehmigung der CSSF, mit Wirkung zum 17. April 2013, die Ernennung des Herrn Dr. Michael Böhm, geboren am 15. August 1967 in Bonn, Deutschland, geschäftsansässig in Königsallee 21/23, 40212 Düsseldorf, Deutschland, als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

Herr Dr. Michael Böhm soll den Vorsitz im Verwaltungsrat übernehmen.

e) Die Gesellschafterversammlung beschließt unter Vorbehalt der Genehmigung der CSSF, mit Wirkung zum 17. April 2013, die Ernennung des Herrn Christian Heger, geboren am 23. Juli 1959 in Hückeswagen, Deutschland, geschäftsansässig in Königsallee 21/23, 40212 Düsseldorf, Deutschland, als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

f) Die Gesellschafterversammlung beschließt unter Vorbehalt der Genehmigung der CSSF, mit Wirkung zum 17. April 2013, die Ernennung des, Herrn Heiko Schröder, geboren am 25. Juni 1954 in Jever, Deutschland, geschäftsansässig in Königsallee 21/23, 40212 Düsseldorf, Deutschland, als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft.

g) Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2014 stattfinden wird.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bestellt KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 31. Januar 2014 endet.

Référence de publication: 2013088306/32.

(130109766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

ABICORP (Allied Business Investment Corporation) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 23.825.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur George Salim ZAKHEM, demeurant au 24, Kensington Gore, Flat 5, SW7 2ET London, Grande-Bretagne, Président;

- Monsieur Abdallah Salim ZAKHEM, demeurant à Rabieh 10th Street, Metn, Liban, administrateur - délégué;

- Monsieur Marwan George ZAKHEM, administrateur de sociétés, demeurant au 24, Road Airport Residential Area, Flat 9, bâtiment Cedar Court Agostino Neto, Accra, Ghana;

- Monsieur Salim George ZAKHEM, administrateur de sociétés, demeurant au 310, Saddle Branch Court, 77024 Houston, Texas, Etats-Unis.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- MONTBRUN REVISION S.à r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013088307/22.

(130109317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

AZULYS, Azulys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3442 Dudelange, 25, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 178.355.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le sept juin;

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Monsieur le Docteur François Jean Sébastien ROSER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3442 Dudelange, 25 rue des Champs,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Titre I^{er} . Formation - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions créées et émises ce jour et à l'avenir en vertu de l'article 5 ci-après, une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de «AZULYS S.A.» (en abrégé «AZULYS»), ci-après dénommée «la société», qui sera régie par les lois en vigueur et les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, social ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision provisoire n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, d'effectuer tant en son nom propre que pour compte de tiers, toutes opérations en rapport direct ou indirect avec:

- la médecine vétérinaire;

- la pharmacie;
- la biochimie, biologie cellulaire et moléculaire;
- l'exploitation de laboratoires, dont ceux d'analyse de biologie médicale et vétérinaire;
- l'administration des affaires, spécialité finance;
- le conseil économique;
- le conseil en sciences du médicament;
- le conseil en psychologie;
- le conseil en toxicologie;
- le conseil en biochimie, biologie cellulaire et moléculaire;
- le conseil en muséologie;
- le conseil en peinture et céramique antiques;
- le contrôle de la qualité ou de la composition des produits de l'industrie chimique, cosmétique, biotechnologique, pharmaceutique et agro-alimentaire ou des produits issus du génie biologique et médical par la réalisation directe ou indirecte de toutes opérations ou activités de conseil, d'expertise, d'étude, d'assistance technique et de formation ainsi que de recherche et développement s'y rapportant ou de tous autres produits susceptibles de telles opérations;
- l'expertise judiciaire dans la branche médicale, spécialités biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, oncologie, médecine vétérinaire, sciences biologiques et médicales, toxicologie;
- l'expertise judiciaire dans la branche psychologie;
- l'expertise judiciaire dans la branche divers, spécialité pharmacie;
- la formation professionnelle continue et l'enseignement privé;
- l'achat, la vente, la mise en valeur de tous immeubles bâtis et non bâtis, et de tous droits immobiliers y afférents, ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière comprenant entre autres la gérance d'immeubles, la gestion de patrimoines mobiliers, immobiliers propres et toutes transactions immobilières, la promotion immobilière, ainsi que la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers;
- la prestation de services liés à la gestion de commandes, à la livraison et à l'installation de matériels ou produits de tout type;
- l'import-export de matériaux, denrées, produits, matières premières;
- la psychologie, la gestion des ressources humaines, le développement et la commercialisation de produits et services liés aux secteurs de la psychologie, de la communication, de la publicité, des médias;
- la réalisation d'articles, de magazines, de journaux, d'interviews, l'édition et la diffusion de publications et la production audio-visuelle ou informatique, de quelque nature que ce soit, à destination des médias en général et de la presse médicale et scientifique en particulier, ainsi que la communication à destination du public en général et du corps médical, pharmaceutique et paramédical en particulier;
- l'organisation, la gestion ou la couverture des colloques, des réunions, des événements, des congrès nationaux et internationaux dans n'importe lequel des domaines d'activités de la société;
- la conception et l'exploitation de sites web et la vente de contenu rédactionnel;
- l'aéronautique civile, commerciale et non commerciale;
- le dépôt de brevet se rapportant aux dites activités.

La société pourra également acheter et vendre, louer ou distribuer par tout autre moyen des produits et des services de tout type sur tous ses sites web, exploiter des programmes informatiques par lesquels toute personne, comprenant sans limitation les personnes physiques, les entreprises et toute autre organisation ou entité, ce incluant les filiales de la société, peut exploiter, vendre, louer ou distribuer par tout autre moyen des produits et des services de tout type et descriptions sur tous ses sites web et/ou peut utiliser les services e-commerce de la société, les structures, et les technologies pour exploiter son propre site web dans le but de vendre, de louer ou de distribuer par tout autre moyen des produits et des services de tout type. La société dirigera la stratégie décisionnelle concernant ces activités, ce comprenant au besoin l'acquisition de stock et la fixation du prix de ses produits et services.

En outre, la société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes les affaires d'entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à le favoriser et à le développer.

La société a encore pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, l'acquisition de biens meubles et immeubles, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, principalement liée au secteur de l'immobilier, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000- EUR) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions, sans désignation de valeur nominale. Le capital social est souscrit immédiatement et dans sa totalité.

Le capital social souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Capital autorisé

Le capital autorisé est fixé à vingt-deux millions sept cent cinquante mille euros (22.750.000- EUR).

Le Conseil d'Administration est autorisé:

- à réaliser toute augmentation du capital souscrit, endéans les limites du capital social autorisé, en une seule fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital, par conversion d'obligations, ou encore, avec l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire, par voie d'incorporation de bénéfices, de réserves disponibles ou de primes d'émission au capital; il est entendu que l'augmentation de capital par voie d'incorporation de bénéfices, de réserves disponibles ou de primes d'émission au capital pourra être réalisée avec ou sans émission d'actions nouvelles;

- en cas d'émission d'actions nouvelles dans les conditions ci-avant indiquées, à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre;

- à utiliser le capital autorisé pour offrir des actions nouvelles au personnel de la société, au personnel de ses filiales, ou au personnel des sociétés dans lesquelles la société détient directement ou indirectement une participation d'au moins 23% du capital social souscrit, cette allocation d'actions nouvelles pouvant se faire soit par voie d'attribution, soit dans le cadre d'un plan d'option d'actions, en une ou plusieurs tranches, suivant les modalités de répartition ainsi que des restrictions temporaires à leur forme et à leur libre négociabilité à déterminer par le Conseil d'Administration;

- à fixer le lieu et la date d'émission ou des émissions successives, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à faire constater dans la forme authentique, par lui-même ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins, toute augmentation de capital réalisée dans les conditions ci-avant décrites.

Art. 6. Sans préjudice à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration conformément à l'article 5, en cas d'augmentation du capital, les actions à souscrire en numéraire seront offertes par préférence aux propriétaires des actions existant au jour de l'émission, au prorata du nombre des actions appartenant à chacun d'eux; le droit de souscription préférentiel s'exercera dans le délai et aux conditions fixés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant comme en matière de modifications des statuts, peut néanmoins limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Aucune action nouvelle ne pourra être émise au-dessous du pair.

Art. 7. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions déterminées par la loi.

Art. 8. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi ou le Conseil d'Administration prescrit la forme nominative.

Les actions au porteur de la société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent à toute époque en demander la conversion, à leurs frais, en actions nominatives et vice-versa.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Art. 9. Il est tenu au siège social un registre d'actions nominatives. La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur ce registre. Des certificats signés par deux administrateurs, ou à défaut un administrateur s'il est unique, en sont délivrés aux actionnaires nominatifs.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. En cas de décès de l'un des actionnaires, le ou les actionnaires restants possèdent un droit préférentiel pour le rachat des actions détenues par l'actionnaire décédé et ce pendant un délai de six (6) mois à compter de la date de décès.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas de cession à un non-actionnaire, les actionnaires restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non actionnaire. En cas d'exercice de ce droit de

préemption, la valeur de rachat des actions est calculée en fonction des deux derniers bilans approuvés qui serviront de base pour la détermination de la valeur des actions à céder.

La cession d'actions nominatives s'opère soit par des déclarations de transfert et d'acceptation de transfert inscrites sur ledit registre, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoir, soit d'après les règles du droit civil sur le transfert des créances, soit par tout autre mode autorisé par la loi.

La société peut exiger que la signature et la capacité des parties soient certifiées par un officier public. Dans tous les cas, il n'y a lieu de la part de la société à aucune garantie de l'individualité et de la capacité des parties.

Art. 10. Chaque action donne droit dans la propriété du fonds social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq (5) ans de son exigibilité est prescrit au profit de la caisse sociale.

Art. 11. Les actions sont indivisibles, et la société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Tous les copropriétaires indivis d'une action ou tous les ayants droit à n'importe quel titre, même usufruitiers et nus-propriétaires, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier. Les représentants ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent sous aucun prétexte provoquer l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation; ils sont tenus de s'en rapporter aux inventaires et aux délibérations de l'Assemblée Générale.

Art. 12. La société peut, en tout temps, par décision du Conseil d'Administration, créer et émettre des obligations. Le Conseil d'Administration détermine le type, les conditions d'émission, le taux d'intérêt, le mode et l'époque du remboursement des obligations.

Titre III. Administration - Surveillance

Art. 13. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, exception faite lors de la création et tant que cela sera suffisant où ce conseil sera composé d'un membre unique. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Art. 14. En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur par décès, démission ou toute autre cause, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive du ou des administrateurs afin qu'il(s) achève(nt) le mandat de celui (ceux) qu'il (s) remplace(nt).

Art. 15. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 16. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué par la convocation. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 17. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix exprimées des membres présents et représentés. Les voies exprimées ne comprennent pas celles des administrateurs qui n'ont pas pris part au vote ou qui se sont abstenus. En cas de partage, la voix du président ou à défaut de celui qui préside la réunion et remplit les fonctions de président est prépondérante.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la société, dans une affaire soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance.

Un tel administrateur ne peut prendre part ni aux délibérations ni au vote sur cette affaire. Cette disposition ne s'applique pas lorsque la décision à prendre concerne des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 18. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courriel.

Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriels exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux qui sont portés sur un registre spécial tenu au siège social et signés par tous les administrateurs ayant pris part à la séance.

Aucun extrait ou copie ne peut valablement être utilisé en justice ou ailleurs sans avoir été certifié auparavant par le président du Conseil d'Administration ou l'administrateur délégué.

Art. 19. Pour tous les actes de la gestion journalière, la société se trouve engagée soit par la seule signature d'au moins un administrateur ayant toute capacité et disposant des autorisations pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, soit par la seule signature du délégué à la gestion journalière pour toutes les activités décrites dans l'objet social ci-avant ne relevant pas d'une quelconque autorisation d'exercice.

Pour les actes autres que ceux de la gestion journalière, la société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur et du délégué à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs.

Les mainlevées d'hypothèques, de privilèges, de droits de résolution et de saisies, avant ou après paiement, sont valablement signées au nom de la société par un administrateur.

Art. 20. Pour la représentation de la société à l'étranger, tous pouvoirs sont donnés aux directeurs et agents de la société responsables vis-à-vis du Gouvernement de ces pays, pour autant que la loi étrangère puisse l'exiger.

Art. 21. Conformément aux articles 58 et 59 de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les membres du Conseil d'Administration ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire; ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

Les affaires traitées par la société avec des administrateurs ou des sociétés ou établissements dans lesquels des administrateurs sont intéressés doivent être ratifiées par l'Assemblée Générale.

Art. 22. Les membres du Conseil d'Administration peuvent recevoir, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour, des jetons de présence, une indemnité annuelle fixe et/ou des tantièmes à déterminer par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Art. 23. Le contrôle des documents comptables et la surveillance de la société sont confiés à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligibles et toujours révocables à tout moment.

Titre IV. Assemblée Générale

Art. 24. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Les décisions, prises conformément aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Art. 25. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit au Grand-Duché de Luxembourg, le deuxième jeudi du mois de décembre au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres Assemblées Générales ordinaires peuvent être convoquées au cours de l'exercice social. Des Assemblées Générales extraordinaires proposant des modifications statutaires peuvent en outre être convoquées par le Conseil d'Administration, chaque fois qu'il y a lieu.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer que sur les objets à l'ordre du jour, qui est arrêté par le Conseil d'Administration, et où il n'y est porté que des propositions émanant du Conseil d'Administration ou qui ont été communiquées et reçues par voie postale ou par voie électronique au siège social de la société vingt-deux (22) jours au moins avant la tenue de l'assemblée, avec la signature d'un ou plusieurs actionnaires et qui sont accompagnées d'une justification ou d'un projet de résolution à adopter par l'Assemblée Générale.

Art. 26. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Les droits d'un actionnaire de participer à une Assemblée Générale et d'exercer le vote attaché à ses actions, qu'elles soient au porteur ou nominatives, sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le quatorzième jour qui précède l'Assemblée Générale.

Art. 27. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. La désignation d'un tel mandataire devra être notifiée par l'actionnaire au Conseil d'Administration par voie postale ou par voie électronique au plus tard quatorze (14) jours avant la date fixée pour la réunion de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Les décisions sont prises par vote à main levée, à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés, sauf si les statuts ou la loi en disposent autrement. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu.

Titre V. Année sociale - Bénéfices - Inventaire - Fonds de réserve

Art. 28. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 29. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la Loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Disposition transitoire

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première Assemblée Générale ordinaire annuelle se tiendra le jeudi 11 décembre 2014.

Souscription et Libération

Le comparant prénommé a souscrit aux actions créées comme suit:

Monsieur le Docteur François Jean Sébastien ROSER, prénommé	25.000
Total:	25.000

L'intégralité du capital social a été payée par un versement en numéraire de sorte qu'il est à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 27 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate l'accomplissement.

Évaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cent vingt-sept euros (1.727- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant prénommé, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire de la société a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui de commissaire à un (1).
2. Est nommé administrateur unique:
Monsieur le Docteur François ROSER, prénommé.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Catherine BAËF, psychologue clinicienne, résidant à L-3442 Dudelange, 25 rue des Champs.

Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de 2019.

4. Le siège social est fixé au 25, rue des Champs, L-3442 Dudelange.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite, l'administrateur unique a pris la décision suivante:

Est nommé délégué à la gestion journalière de la société:

Madame Catherine BAËF, prénommée, demeurant à L-3442 Dudelange, 25 rue des Champs.

Son mandat expirera à l'Assemblée Générale annuelle de la société en 2019.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en version française suivi d'une version anglaise; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of the month of June;

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

There appeared:

Dr. François Jean Sébastien ROSER, director of companies, residing in L-3442 Dudelange, 25, rue des Champs,

Such appearing person, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a Luxembourg société anonyme which it declared to establish:

Title I. Incorporation - Designation - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby established between the appearing party and all those who will become owners of shares created and issued on this day and in future pursuant to Article 5 hereunder, a company in the form of a private company under Luxembourg Law designated "AZULYS S.A." ("AZULYS" in short), hereafter referred to as "the Company", which is to be governed by the Laws in force and by these Articles of Incorporation.

Art. 2. The registered office is established in Dudelange. It may be transferred to any other location within the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a simple resolution of the Board of Managers.

If it is determined that extraordinary political, social or economic events likely to impair the normal activities of the Company at its registered office or the easy communication between such registered office and persons abroad have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily declared transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

These provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of transfer of the registered office shall be made and notified to third parties by the body of the Company in the most appropriate position to do so under the given circumstances.

Pursuant to a simple resolution of the Board of Managers, the Company may establish branches, subsidiaries, agencies or management offices both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad, is to perform both in its own name and in behalf of third parties, any and all transactions in direct or indirect relation to the following:

- Veterinary medicine;
- pharmacy;
- biochemistry, cell and molecular biology;
- managing laboratories including those intended for medical and veterinary biology analyses;
- business administration, specialty finance;
- economic consulting;
- consulting in the science of medicinal products;
- consulting in psychology;
- consulting in toxicology;
- consulting in biochemistry, cell and molecular biology;
- consulting in museology;

- consulting in antique paintings and ceramics;
- controlling the quality or the compounding of products originating from the chemical, cosmetic, biotechnology, pharmaceutical and food and agriculture industry or of products originating from bio- or medical engineering by the direct or indirect performance of any and all operations or activities of consulting, expertise, study, technical and training assistance as well as of research and development related thereto or of any other possible product originating from such operations;
- legal expertise in the medical field, specialising in biochemistry, cell and molecular biology, cancer treatment, veterinary medicine, biology and medical sciences, toxicology;
- legal expertise in the field of psychology;
- legal expertise in general fields, specialising in pharmacy;
- continuous professional training and private teaching;
- purchase, sale, development of any building, built or not, and of any real estate right related thereto as well as the management of a real estate agency, which includes among others, the management of real estate, the management of movable, real estate owned heritage and any other real estate transaction, the promotion of real estate as well as the renting and letting of movable and immovable property, both in its own behalf and in that of third parties;
- providing services related to the management of orders, deliveries and installation of materials and products of any and all types;
- import-export of materials, foodstuffs, products, raw materials;
- psychology, human resources management, the development and marketing of products and services related to the field of psychology, communication, publicity and the media;
- drafting articles, magazines, newspapers, interviews, edition and distribution of literature and the production of audio-visual or computer supports, of any nature whatsoever, for the purpose of the media in general and of the medical and scientific press in particular as well as communication intended for consumers in general and for the medical, pharmaceutical and paramedical staff in particular;
- organisation, management and coverage of symposiums, meetings, events, national and international conventions in whichever activity the Company is involved in;
- design and management of Websites and the sale of editorial work;
- civil, commercial and non-commercial aviation;
- The filing of patents relating to these activities.

The Company may also purchase and sell, rent or distribute by any other means, products and services of all kinds on all its Websites, manage computer software by means of which, any person, including without limitation natural persons, companies and any and all organisations or entities, including subsidiaries of the Company, may develop, sell, rent or distribute by any and all means, products and services of any kind and description on any and all Websites and/or may use the e-commerce services of the Company, the structures and technologies for the development of its own Website for the purpose of selling, renting or distributing by any other means, products and services of any and all kinds. The Company shall manage the decision-making strategy relating to these activities, including, as the case may be, the acquisition of stock and the setting of prices of its products and services.

Additionally, the Company may express an interest by any and all means, in any business or company activity of an identical, similar or allied object or whose nature may contribute to the promotion and development thereof.

The object of the Company also includes, both in Luxembourg and abroad, any and all commercial, industrial, financial, movable and real estate transactions whatsoever, in direct or indirect relation with the creation, acquisition of movable and immovable assets, the management and financing, in any form whatsoever, of any business and company whose object is any activity, in any form whatsoever, particularly linked to the real estate field, as well as the management and development on a temporary or permanent basis, of the portfolio created for the purpose thereof.

Moreover, the Company may acquire and dispose of any other stock market security by subscription, purchase, exchange, sale or otherwise. It may also acquire, develop and dispose of patents and licenses as well as of rights relating thereto or completing them.

Furthermore, it may grant businesses it is interested in, as well as third parties, any and all support or financial assistance, loans, advance payments or guarantees, as it may borrow even by the issue of bonds or otherwise take on credits for the financing of its registered activity.

Title II. Registered Capital - Shares

Art. 5. The registered subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.00) represented by twenty-five thousand (25,000) shares of no designated nominal value. The registered capital is immediately subscribed to in full.

The subscribed registered capital may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Authorised Capital

The authorised capital is set at twenty-two million seven hundred and fifty thousand Euros (EUR 22,750,000.00)

The Board of Managers is hereby authorised to the following:

- perform any increase of the subscribed capital, within the limits of the authorised registered capital, by a single act, by successive increments or by the continuous issue of new shares of no designated nominal value that enjoy the same rights and advantages as existing shares, with or without issue premiums, to be paid up by means of cash payments, contributions in kind, by conversion of debts into capital, by conversion of bonds or, on condition of approval by the Ordinary General Meeting, by means of capitalisation of profits, available reserves or issue premiums; it is understood that any capital increase by means of capitalisation of profits, available reserves or issue premiums may be performed with or without the issue of new shares;
- in case of the issue of new shares under the above-mentioned conditions, proceed to such issue without reserving any pre-emptive right to subscription to shares to be issued in favour of previous shareholders;
- use the authorised capital to offer new shares to the Company personnel, to the personnel of its subsidiaries or to the personnel of companies into which the Company holds a direct or indirect participation of no less than 23% of the subscribed registered capital; such distribution of new shares may be carried out either by allocation or in the framework of stock option plans, in one or several increments, in accordance with conditions of distribution and of temporary restrictions as to their form and to their free negotiability as shall be determined by the Board of Managers;
- set the time and place of issue or of successive issues, the conditions of subscription to and of payment of such new shares;
- establish in authentic form, by itself or by any other person mandated for such purposes, any capital increase performed under the above-mentioned conditions.

Art. 6. Without prejudice to the approval granted to the Board of Managers pursuant to Article 5, in case of capital increase, shares to be subscribed to in cash shall be offered pre-emptively to existing shareholders on the date of issue, in proportion to the number of shares held by each of them; the pre-emptive right of subscription shall be exercised in the time and under the conditions set by the Board of Managers.

The General Meeting of Shareholders, acting in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation, may however limit or waive such pre-emptive subscription right or authorise the Board of Managers to do so.

No new share may be issued below par value.

Art. 7. The Company may proceed to the repurchase of its own shares under conditions as determined by Law.

Art. 8. Shares are issued in registered or bearer form, as per each shareholder, with the exception of those, which by Law or pursuant to the Board of Managers, are to be in the registered form.

Company bearer shares may be created, as per individual shareholders, in single securities or in certificates representing several shares.

Holders of bearer shares may request conversion of these into registered shares at any time and at their own expense, and conversely.

Bearer shares are disposed of by simple delivery.

Art. 9. A register of registered shares is kept at the registered office. Ownership of a registered share is evidenced by inscription into this register. Certificates signed by two Managers, or, as may arise, by one Manager in case of a sole Manager, shall be delivered to registered shareholders.

Shares are freely transferrable between shareholders. In the event of death of one of the shareholders, the remaining shareholder(s) has (have) a pre-emptive repurchase right of shares held by the deceased shareholder for a period of six (6) months from the date of death.

They may not be transferred while alive or as a result of death to non-shareholders unless unanimously approved by all of the shareholders.

In case of transfer to a non-shareholder, the remaining shareholders have a pre-emptive right. They are to exercise such right within thirty (30) days from the date of transfer refusal to a non-shareholder. Where such pre-emptive right is exercised, the repurchase value of these shares shall be calculated on the last two approved balance sheets that shall be used as a basis to determine the value of shares to be transferred.

Registered shares are transferred either by a statement of transfer and of transfer approval recorded on such register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their powers of attorney, or in compliance with civil law on the transfer of debts, or by any other legal means.

The Company may demand that the signature and capacity of parties be certified by a public officer. In all cases, the Company offers no guarantee as to the individuality and the capacity of parties.

Art. 10. Each share entitles to a right to ownership of the registered fund and to a share of profits owed to shareholders proportionately to the number of issued shares.

Ownership of a share entails full adhesion to these Articles of Incorporation and to resolutions of the General Meeting.

Any dividend not claimed within five (5) years of its receivability is recorded into the profits of the registered fund.

Art. 11. Shares are indivisible and the Company recognises only one single owner per share. All part owners of a share or all beneficiaries to any right whatsoever, whether beneficial owners or bare legal title-holders, are to appoint a single attorney to represent them towards the Company. The Company may suspend the exercise of all rights linked to such shares until a single person is designated as owner towards the Company. In the event that a share is held in usufruct or in bare ownership, the voting share shall be exercised in all cases by the beneficial owner. Representatives or creditors of a shareholder may under no circumstances cause the sealing of Company assets, or request the share or sale by auction; they are to refer to inventories and to discussions of the General Meeting.

Art. 12. The Company may, at any time and pursuant to a resolution of the Board of Managers, create and issue bonds. The Board of Managers shall determine the type, conditions of issuance, interest rate, the time and conditions of bonds repurchasing.

Title III. Management - Auditing

Art. 13. The Company shall be managed by a Board consisting of no less than three members, shareholders or not, with the exception of the time of creation and for as long as is deemed sufficient where such Board shall consist of a single Member. Managers shall be appointed for a period not exceeding six (6) years; they are re-electable and dismissible at any time.

Art. 14. In the event that one or several offices of Managers becomes vacant by reason of death, resignation or of any other cause, the remaining Managers shall be entitled to fill the vacancy on a temporary basis; in such a case, the General Meeting, on the occasion of its first meeting, shall proceed to the permanent election of the Manager(s) who will finish the mandate of the Manager he (they) is (are) replacing.

Art. 15. The Board of Managers has the power to perform all acts necessary and useful to the fulfilment of the registered object; all matters not expressly reserved to the General Meeting by Law or pursuant to these Articles of Incorporation fall within its competence.

Art. 16. The Board of Managers shall appoint from among its members a chairman. In the event of absence of the chairman, the meeting shall be chaired by another one of the Managers in attendance. The Board of Managers shall meet upon notice of the chairman as often as required in the interest of the Company, either at the registered office or at any other location as indicated on the notice. Such a meeting is to be convened each time two of the Managers require it.

Art. 17. The Board of Managers may validly adopt resolutions only if the majority of its Members is present or represented, a power of attorney between Managers, which may be granted in writing, by telegram, telex, fax or Email, being accepted.

In case of emergency, Managers may cast their votes in writing, by telegram, telex, fax or Email.

Resolutions of the Board of Managers shall be taken by a majority vote of the Members present or represented. Such votes do not include those of Managers who did not take part in the vote or who abstained. In case of equal number of votes, the Chairman or, as the case may be, anyone chairing the meeting and acting in such capacity shall have the casting vote.

Any Manager whose interest is in conflict with that of the Company, in a matter submitted to the Board of Managers for their consent, is to notify the Board and ensure such notification is recorded on the Minutes of that Meeting.

This Manager is not to take part in discussions or in the vote on such matter. Such provision does not apply when resolutions relate to day-to-day transactions and are passed under normal conditions.

Art. 18. The Board may delegate all or part of its powers for the day-to-day management and for the representation of the Company in matters relating to such management to one or several Managers, Directors, Administrators or other Agents, whether shareholders or not.

Delegation to one or several Members of the Board of Managers is subject to prior consent of the General Meeting.

Resolutions of the Board of Managers may be passed validly by way of circulars provided such circulars are signed and approved in writing by all Managers. This approval may arise from a single document or several separate documents transmitted in writing, by telegram, fax or Email.

Resolutions passed under these conditions shall have the same effect as resolutions passed on the occasion of a meeting of the Board of Managers. Written documents, telegrams, faxes or Emails expressing the vote of Managers shall be attached to the Minutes of the discussion.

Discussions of the Board of Managers shall be evidenced by Minutes that are to be recorded into a special register held at the registered office and signed by all the Managers who attended the meeting.

Excerpts or copies may not be used validly in a Court of Law or elsewhere unless they are previously certified by the Chairman of the Board of Managers or by the Managing Director.

Art. 19. For all acts of day-to-day management, the Company is bound either by the sole signature of at least one Manager holding the capacities and authorisations to exercise such activities as described under the registered object above, or by the sole signature of the person to whom such day-to-day management of all activities described under the registered object above has been delegated that do not depend on any authorisation of exercise.

For acts apart from those relating to the day-to-day management, the Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the sole Manager, by the joint signatures of two Managers or by the signature of a Manager and of the person entrusted with the day-to-day management, within the limits of his powers.

Discharges of mortgages, privileges, rights of resolutions and of seizures, prior to or following payment, are validly signed in the name of the Company by a Manager.

Art. 20. In representing the Company abroad, all powers are entrusted with Managers and agents of the Company vis-à-vis Governments of these countries inasmuch as foreign Law may require it.

Art. 21. In compliance with Articles 58 and 59 of the amended Law of 10 August 1915 on business companies, Members of the Board of Managers do not, in the exercise of their mandate, endorse any personal or joint and several liability; their responsibility is limited to the execution of such mandate.

Businesses handled by the Company with Managers or companies or establishments, which Managers are interested in, shall be ratified by the General Meeting.

Art. 22. In addition to their travel and accommodation expenses, Members of the Board may receive attendance fees, annuities and/or shares of profits to be determined by the General Meeting of Shareholders.

Art. 23. Auditing of accounting documents and of the Company shall be entrusted to one or several auditors, whether shareholders or not, appointed for a period that may not exceed six (6) years, and who are re-electable and dismissible at any time.

Title IV. General Meeting

Art. 24. The General Meeting regularly convened shall represent all the shareholders of the Company. It holds the broadest powers to perform or ratify acts that may be in the interest of the Company.

Resolutions passed in compliance with these Articles of Incorporation are binding upon all shareholders, including those who are absent, incapacitated or dissenting.

Art. 25. The General Meeting shall duly meet in the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as specified on convening notices, on the second Thursday of the month of December. If this day is a public holiday, the Meeting shall be held on the first business day thereafter.

Other Ordinary General Meetings may be called in the course of the business year. Extraordinary General Meetings may also be convened by the Board of Managers for the purpose of amendments to these Articles of Incorporation, as may be required.

General Meetings may only decide on items of the agenda as drafted by the Board of Managers, upon which appear proposals of the Board of Managers or that were forwarded and received by post or by electronic mail at the registered office no later than twenty-two (22) days prior to the date of the Meeting, these also bearing the signature of one or several shareholders and being accompanied by a motivation or a project of resolution to be passed by the General Meeting.

Art. 26. Convening notices of General Meetings are issued in compliance with legal provisions. They are not required where all shareholders are present or represented and they declare their having been made aware of the agenda previously.

The Board of Managers shall set the qualifications for participation at such General Meetings.

The rights of shareholders to participate in General Meetings and to exercise their share-related voting rights, whether these shares are in the registered or bearer form, are set in accordance with the number of shares held by shareholders on the fourteenth day prior to General Meetings.

Art. 27. All shareholders shall have the right to vote in person or by proxy, a shareholder or not. Appointments of such proxies are to be notified by shareholders to the Board of Managers by post or electronic mail no later than fourteen (14) days prior to the date of the General Meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to legal restrictions.

Resolutions are passed by a show of hands, by a simple majority of votes expressed by shareholders in attendance or represented, subject to provisions for the contrary by Law or pursuant to these Articles of Incorporation. Expressed votes do not include those relating to shares for which shareholders did not participate in the vote or abstained.

Title V. Financial Year - Profits - Inventory - Reserve Fund

Art. 28. The financial year shall start on the first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.

Art. 29. Every five (5) per cent of the net profit shall be allocated to the creation and funding of the legal reserve.

Such debit shall cease to be compulsory as the reserve fund reaches and remains at ten (10) per cent of the registered capital.

The General Meeting determines itself how the balance is allocated.

The Board of Managers is authorised to pay interim dividends in compliance with legal provisions.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 30. The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the General Meeting acting in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 31. Upon dissolution of the Company, the General Meeting determines the liquidation process, appoints one or several liquidators and sets their powers and remuneration.

General Provisions

Art. 32. Regarding all matters not governed by these Articles of Incorporation, parties state that they use as reference and their subjection to provisions of the Law of 10 August 1915 and amendments thereto.

Transitory provision:

1. The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31st of December 2013.
2. The first annual general meeting shall be held on Thursday, the 11th December 2014.

Subscription and Liberation

The appearing person prenamed has subscribed all the shares as follow:

Mr. Francois ROSER prenamed	25.000
Total:	25.000

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount is from this day on at the free disposal of the company, as it has been proved to the undersigned notary who states it.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand seven hundred and twenty seven euro (EUR 1,727.-)

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at one (1).
2. Is appointed as director of the Company:
Dr. Francois ROSER, prenamed, residing in L-3442 Dudelange, 25, rue des Champs.
3. Is appointed as statutory auditor of the Company:
Mrs. Catherine BAËF, clinical psychologist, residing in L-3442 Dudelange, 25, rue des Champs.
4. The mandate of director and statutory auditor will be completed at the end of the annual General Meeting of shareholders to be held in 2019.
5. The registered office of the Company is set at 25, rue des Champs, L-3442 Dudelange.

Decision of the director

Immediately after the sole director adopted the following resolution:

Is appointed as delegated for the daily management:

Mrs. Catherine BAËF, prenamed, residing in L-3442 Dudelange, 25, rue des Champs.

Her mandate shall end with the annual General Meeting of shareholders to be held in 2019.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, he has signed with the notary, the present deed.

Signé: F. ROSER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2013. Relation: LAC/2013/26755. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 02 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088345/626.

(130110183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 867.725.416,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des associés du 19 juin 2013

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Eric LECHAT en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Jorrit CROMPVOETS, né le 16 mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 juin 2012.

Jan Willem Overheul

Gérant de classe B

Référence de publication: 2013088293/19.

(130109477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

A.S.Q. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4103 Esch-sur-Alzette, 4, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 122.852.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 3 juin 2013 que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Acceptation de la démission de Monsieur GANGLOFF Laurent au poste de gérant avec effet immédiat;

- Nomination au son poste de gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée de Monsieur BIANCHI Jean-Michel né le 2 août 1956 à F-Mont Saint Martin et demeurant 4-12 rue de l'Ecole à L-4103 ESCH SUR ALZETTE;

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales que les propriétaires du capital de la société sont comme suit:

Monsieur Jean Michel BIANCHI

Né le 2 août 1956 à F-Mont Saint Martin

4-12 rue de l'Ecole L-4103 ESCH SUR ALZETTE 75 parts

Monsieur Pierre BIANCHI

Né le 1^{er} mai 1981 à L-Luxembourg

4-12 rue de l'Ecole L-4103 ESCH SUR ALZETTE 25 parts

Total 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013088285/23.

(130109976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

aeris CAPITAL Sustainable Impact S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.001.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

June 27th, 2010.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013088278/12.

(130109539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Afrimedia International, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 140.632.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société du 30 juin 2013

Sixième résolution

L'Assemblée décide unanimement de renouveler les mandats de Monsieur Constant Nemale, Monsieur Serge Yanic Nana Njike, Monsieur Martin Belinga Eboutou et Monsieur Eugenio NzéObiang en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société relative à l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Constant Nemale jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société relative à l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la Société Fiduciaire DEFLORENNE & associés S.à r.l., ayant son siège social 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société relative à l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013088314/23.

(130110171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

AEM Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, allée John W. Leonard.

R.C.S. Luxembourg B 52.678.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 21 juin 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que ont été réélus Administrateurs pour une période de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2019:

- Monsieur Robert HILGER, administrateur délégué, demeurant à L-7246 Walferdange, 35, rue des Prés;
- Monsieur Camille PETIN, ingénieur technicien, demeurant à L-1513 Luxembourg, 1, bld Prince Félix;
- Maître Gérard SCHANK, avocat à la cour, demeurant à L-7303 Steinsel, 10, rue des Etangs;
- Monsieur Marcel SCHEERS, administrateur de sociétés, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 18, avenue du Bois des Collines
- Monsieur Jean-Pierre FUCHS, administrateur délégué, demeurant à L-7415 Brouch, 9, Mandelbaach

A été réélue Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, la société INTERAUDIT s.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Jean-Pierre FUCHS

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013088312/22.

(130109216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Am Kirchweg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 166.623.

Le Bilan du 29 décembre au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088297/9.

(130109523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Ardagh Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

Les comptes annuels consolidés de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013088300/12.

(130109594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Alstrat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 80.306.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie extraordinairement le 17 juin 2013

L'assemblée décide de nommer Monsieur Hubert DELAFAY, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 LUXEMBOURG, comme administrateur pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 juin 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre CASTEL, demeurant 308, route de Suisse, CH-1298 CELIGNY, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013088322/18.

(130109286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Grosvenor French Retail Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.108.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2013, les décisions suivantes:

- Accepter la démission de M. James Gilles Raynor de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet immédiat;
- Nommer M. Sébastien Hyst, né le 8 novembre 1973 à Suresnes, France, ayant son adresse professionnelle au 70 Grosvenor Street, W1K3JP Londres, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans;
- Reconnaître que le conseil d'administration est dès lors constitué de:
 - * M. Frederik Foussat;
 - * M. Jean Bodoni;
 - * M. Simon Hauxwell;
 - * M. Herman Moors;
 - * GFM (CE) S.A.;
 - * M. Giles Henry Wintle; et
 - * M. Sébastien Hyst.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087618/24.

(130108571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Foncier & Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 5.322.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 27 juin 2013

réélit Administrateurs pour un an:

M. Gaston SCHWERTZER., docteur en droit Medingen,

M. Jacquot SCHWERTZER, maître en sciences économiques, Schrassig,

M. Marc SCHWERTZER, commerçant, Reckange/Mess,

réélit Commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., à L - 1274 HOWALD, 23, rue des Bruyères.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration réélit pour un an M. Gaston SCHWERTZER Président, nomme pour un an M. Jacquot SCHWERTZER Administrateur-délégué, nomme pour un an Mme Valérie WEBER Fondé de pouvoirs, et fixe les pouvoirs comme suit:

a) la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du Président ou par la seule signature de l'Administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de trois Administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) pour la gestion journalière des affaires, la société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 15.000,00 € par la seule signature du fondé de pouvoirs.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013087589/26.

(130106417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Fizz Beverage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.430.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013087587/14.

(130109037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

First Euro Industrial Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.267.800,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 104.016.

—
Suite à une lettre signée par Madame Cherine Aboulzelof, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celle-ci avec effet au 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 02 juillet 2013.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013087554/14.

(130108583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

First Euro Industrial Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.197.175,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 95.555.

Suite à une lettre signée par Madame Cherine Aboulzelof, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celle-ci avec effet au 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 02 juillet 2013.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013087553/14.

(130108568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

First Euro Industrial Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.696.

Suite à une lettre signée par Madame Cherine Aboulzelof, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celle-ci avec effet au 27 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 02 juillet 2013.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2013087555/14.

(130108595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Genzyme Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 215.924.472,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 66.390.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088600/10.

(130109727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Generis I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 144.125.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 21 juin 2013

- Monsieur Mark VRIJHOEF a démissionné de son mandat de gérant.
- Monsieur Etienne BIREN, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique), le 28 septembre 1987, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Generis I S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013088596/16.

(130110100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Fixmer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-1811 Luxembourg, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 22.575.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2013 que:

L'Assemblée Générale décide de nommer la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L - 5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47 771 en tant que Réviseur d'entreprises agréée, pour réviser les comptes de la société pour l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

FIXMER S.à r.l.

Marc WAGENER

Gérant

Référence de publication: 2013088585/19.

(130110098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Finprotec S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 128.230.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 6 juin 2013:

Dépôt rectificatif du dépôt L130104638

«Le Conseil d'Administration décide de nommer pour l'approbation des comptes annuels clos les 31.12.2010, 31.12.2011 et 31.12.2012, le réviseur d'entreprises indépendant:

RSM Audit Luxembourg

Société à responsabilité limitée

6, rue Adolphe

L-1116 Luxembourg

Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin en 2013 lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINPROTEC S.A.

Référence de publication: 2013088579/19.

(130109337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Freo Group Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.611.740,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 149.027.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 juin 2013

Première résolution

Les associés de la société nomment Monsieur Erwan Le Berre, né le 17.11.1972 à Bourges, résidant professionnellement à 6D Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant de la société avec effet au Juillet 1 2013.

Monsieur Erwan Le Berre est désigné pour une période illimitée jusqu'à sa démission ou son remplacement lors de l'assemblée générale des associés

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société

Référence de publication: 2013088594/16.

(130109756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Fondation Foyer de la Philatelie, Fondation.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg G 147.

Le remplacement des membres du conseil d'administration a été approuvé par le conseil d'administration comme suit:
«1. Remplacement du membre sortant du C.A. par M. Marc Goedert

Suite au changement de poste de M. Claude Balthasar, son poste au sein du C.A. s'est libéré. M. Marcel Gross présente M. Marc Goedert, Chef de Service adjoint à l'Office des Timbres et ayant pour adresse 13, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, et propose que M. Goedert soit nommé au poste vacant du Conseil d'Administration. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2. Remplacement du membre sortant du C.A. (M. Marcel Gross) par M. Claude Strasser

Suite au départ à la retraite de M. Marcel Gross, son poste au sein du C.A. s'est libéré. M. Espen ayant pour adresse 13, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, présente M. Claude Strasser, nouveau Directeur Général des P&T et ayant pour adresse 8a, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, qui est nommé au poste vacant du Conseil d'Administration à l'unanimité.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013088588/20.

(130110149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Fractal Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.917.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des administrateurs du 31 mai 2013 que:

L'adresse professionnelle de l'administrateur Joao Luis Da Fonseca Ferreira a été changé de 19, rue Aldringen, étage 3^{ème} étage L-1118 Luxembourg à 18 - 20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

Fait à Munsbach, le 31 mai 2013.

Joao Luis Da Fonseca Ferreira
Administrateur

Référence de publication: 2013088591/14.

(130109955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Saint George SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.447.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 25 juin 2013

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014:

- M. Massimo Paolo Gentili, président du conseil d'administration,
11B, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

- M. Raffaele Rossetti, membre du conseil d'administration,
Via Rusca, CH-6862 Rancate, Suisse.

- M. Roberto Bissoli, membre du conseil d'administration,
Via Loreto 6, CH-6907 Lugano, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Saint George SICAV-SIF
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Guillaume ANDRE / Benjamin WACKER
Director / Associate Director

Référence de publication: 2013088988/20.

(130109535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Souverain Private Equity SA, SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1479 Luxembourg, 1, place de l'Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 114.974.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 24. April 2013

Am 24. April 2013 um 14:00 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Aktionäre obiger Gesellschaft zusammen. Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:
Das Mandat des Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft, PricewaterhouseCoopers Société coopérative, wird um ein Jahr und damit bis zum Ablauf der im Jahr 2014 stattfindenden ordentlichen Generalversammlung verlängert.

Luxemburg, den 01. Juli 2013.
WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2013088984/16.

(130109435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Synthesis Multi-Asset Architecture SICAV-SIF, SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 167.437.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue à Luxembourg le 17 juin 2013:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'auditeur Deloitte Audit, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an, prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.
BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE
Société Anonyme

Référence de publication: 2013088987/15.

(130110156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Sunares, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 8, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 136.745.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf im Großherzogtum Luxemburg am 19. April 2013 um 10.30 Uhr abgehalten wurde.

Vierter Beschluss

- a) Die Gesellschafterversammlung beschließt das Rücktrittsgesuch des Herrn Marc Boesen, mit Wirkung zum 31. Januar 2013, anzunehmen.
- b) Die Gesellschafterversammlung beschließt die Beibehaltung der Verwaltungsratsmitglieder Herr Udo Sutterlüty und Herr Colin Moor.
- c) Die Gesellschafterversammlung beschließt unter Vorbehalt der Genehmigung der CSSF, mit Wirkung zum 19. April 2013, die Ernennung des Herrn Tobias Martin Rometsch, geboren am 23. November 1973 in Fanborough, United Kingdom, geschäftsansässig in 51, One Lime Street, EC3M 7HA London, United Kingdom, als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft.
- d) Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2014 stattfinden wird.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung bestellt KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, zum Abschlussprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr, welches am 31. Januar 2014 endet.

Référence de publication: 2013089028/23.

(130109765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Solution 2, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 62, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 86.772.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2013

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2013 que:

- les mandats des administrateurs suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019:

* Pierre SPILLEBOUDT, 28A avenue Van Bever B-1180 Uccle

* Nicolas SPILLEBOUDT, 7 avenue Auguste Jassogne B-1410 Waterloo

* Chloé SPILLEBOUDT, 28 Windmolen B-1640 Rhode-Saint-Genèse

- Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Pierre SPILLEBOUDT, 28A avenue Van Bever B-1180 Uccle est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019;

- Le mandat de commissaire de Madame Coralie GIRARDET, 28A avenue Van Bever B-1180 Uccle est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2019.

Fait à Steinfort, le 2 juillet 2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013089023/19.

(130109254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Triton IV No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.353.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of June.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

Triton Managers IV Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 108796, acting as general partner of Triton Fund IV General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1486, itself being the general partner of Triton Fund IV L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1487,

represented by Maître Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given on 21 June 2013; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders. The Company will exist under the name of "Triton IV No. 3 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding (including the administration, management and development) and disposal of securities or interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings in its own name and own account.

The Company may provide financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form without limitation and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

The Company shall not be acting as an alternative investment fund as defined in the directive 2011/61/EU of the European Parliament and of the Council of 8 June 2011 on Alternative Investment Fund Managers and shall not carry out any other activity which would be subject to supervision by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. In particular, the Company will not (directly or indirectly) actively market its shares or other securities to investors.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 28 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into:

- one million two hundred forty-one thousand (1,241,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- one thousand (1,000) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of shares, such repurchase and cancellation of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

The redemption price shall be set by reference to the higher of (a) the nominal value of each redeemed share and (b) the following formula: dividing (i) the total amount of any distributable sums less the portion of the Profit Entitlement to be allocated to the other classes of shares in accordance with Article 27 by (ii) the number of shares constituting the class to be redeemed. Redemption of shares may only be decided to the extent that sufficient distributable funds are available to settle the redemption price in full.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other, provided always that such conference call, videoconference or other similar means of communication is initiated from Luxembourg. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or mis-

conduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxyholder.

Art. 22. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject

to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 24. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 26. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- each Ordinary Share shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class A Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class B Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class C Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class E Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class F Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class G Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class H Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each Class I Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than zero point twenty per cent (0.20%) per annum of the nominal value of such share, (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from the Class I Shares until the Class A Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the shareholders for the repayment of the nominal value of their shares in the Company;

(iii) third, to the holders of all classes of shares in such order of priority and in such amount as is necessary to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 29. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	subscribed capital	number of shares	amount paid-in capital
Triton Fund IV L.P.	EUR 12,500.-	1,241,000 Ordinary Shares 1,000 Class A Shares 1,000 Class B Shares 1,000 Class C Shares 1,000 Class D Shares 1,000 Class E Shares 1,000 Class F Shares 1,000 Class G Shares 1,000 Class H Shares 1,000 Class I Shares	EUR 12,500.-
Total:	EUR 12,500.-	1,241,000 Ordinary Shares 1,000 Class A Shares 1,000 Class B Shares 1,000 Class C Shares 1,000 Class D Shares 1,000 Class E Shares 1,000 Class F Shares 1,000 Class G Shares 1,000 Class H Shares 1,000 Class I Shares	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Michiel Kramer, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), director, with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as Class A Manager;
- Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Brannkyrka (Sweden), with professional address at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, as Class A Manager;
- Mr Mats Eklund, company director, with professional address at 3350 9 South Street, 3rd Floor, London W1K 2XA, United Kingdom, as Class B Manager; and
- Mr Antonis Tzanetis, company director, with professional address at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un juin.

Pardevant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton Managers IV Limited, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 108796, agissant en tant que general partner de Triton Fund IV General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1486, elle-même étant le general partner de Triton Fund IV L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QL, et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1487,

représentée par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 juin 2013; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Triton IV No. 3 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention (y compris l'administration, la gestion et la mise en valeur) et la cession de valeurs mobilières ou de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère en son nom propre et pour son propre compte.

La Société peut fournir des financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sans limitation et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société ne peut pas agir comme un fonds d'investissement alternatif tel que défini dans la directive 2011/61/EU du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les Gestionnaires de Fonds d'Investissement Alternatifs et ne peut pas réaliser quelque activité que ce soit qui serait soumise au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier. En particulier, la Société ne commercialisera pas activement (directement ou indirectement) ses parts sociales ou autres valeurs mobilières à des investisseurs.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 28 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en:

- un million deux cent quarante-et-un mille (1.241.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- mille (1.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- mille (1.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le capital émis de la Société peut être réduit par l'annulation des parts sociales, y compris par l'annulation d'une catégorie de parts sociales entière suite au rachat et à l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette catégorie. En cas de rachat et annulation d'une catégorie entière de parts sociales, ce rachat et cette annulation doivent être faits dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Le prix de rachat doit être fixé par référence au montant le plus élevé entre (a) la valeur nominale de chaque part sociale rachetée, et (b) le montant calculé selon la formule suivante: division (i) du montant total de toutes les sommes distribuables moins la partie du Droit au Bénéfice attribuable aux autres catégories de parts sociales conformément à l'Article 27 par (ii) le nombre de parts sociales constituant la catégorie devant être rachetée. Le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des fonds distribuables suffisants sont disponibles pour permettre le paiement intégral du prix de rachat.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. Le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera

requis pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres, à condition que ces conférences téléphonique, visioconférence ou autre moyen de communication similaire soient toujours initiées de Luxembourg. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en

particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 20. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 22. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 24. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 25. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 27. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés. Lors de chaque distribution de dividendes, le montant alloué à cet effet sera distribué de la manière suivante:

- chaque Part Sociale Ordinaire aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie A (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule soixante pour cent (0,60%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie B (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie C (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie D (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie E (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule quarante pour cent (0,40%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie F (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie G (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule trente pour cent (0,30%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie H (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) par an de la valeur nominale de cette part sociale; puis
- chaque Part Sociale de Catégorie I (s'il y en a) aura le droit de percevoir un dividende cumulatif d'un montant d'au moins zéro virgule vingt pour cent (0,20%) par an de la valeur nominale de cette part sociale (ensemble le «Droit au Bénéfice»), et

après allocation du Droit au Bénéfice, le solde du montant du dividende sera distribué intégralement à toutes les parts sociales constituant la dernière catégorie de parts sociales alors en circulation dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par les Parts Sociales de Catégorie I jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) pour toutes les dettes et passifs de la Société;

(ii) en deuxième lieu, aux associés pour le remboursement de la valeur nominale de leurs parts sociales dans la Société;

(iii) en troisième lieu, aux détenteurs de toutes les catégories de parts sociales suivant les règles de priorité et les proportions nécessaires afin d'aboutir sur une base globale au même résultat économique que les règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 29. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
Triton Fund IV L.P.	EUR 12.500,-	1.241.000 Parts Sociales Ordinaires 1.000 Parts Sociales de Catégorie A 1.000 Parts Sociales de Catégorie B 1.000 Parts Sociales de Catégorie C 1.000 Parts Sociales de Catégorie D 1.000 Parts Sociales de Catégorie E 1.000 Parts Sociales de Catégorie F 1.000 Parts Sociales de Catégorie G 1.000 Parts Sociales de Catégorie H 1.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 12.500,-
Total:	EUR 12.500,-	1.241.000 Parts Sociales Ordinaires 1.000 Parts Sociales de Catégorie A 1.000 Parts Sociales de Catégorie B 1.000 Parts Sociales de Catégorie C 1.000 Parts Sociales de Catégorie D 1.000 Parts Sociales de Catégorie E 1.000 Parts Sociales de Catégorie F 1.000 Parts Sociales de Catégorie G 1.000 Parts Sociales de Catégorie H 1.000 Parts Sociales de Catégorie I	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Monsieur Michiel Kramer, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), administrateur, ayant sa résidence professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, né le 20 juillet 1956 à Brännkyrka (Suède), ayant son adresse professionnelle au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QL, en tant que Gérant de Catégorie A;

- Monsieur Mats Eklund, dirigeant de société, ayant sa résidence professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres W1K 2XA, Royaume-Uni, en tant que Gérant de Catégorie B; et

- Monsieur Antonis Tzanetis, dirigeant de société, ayant sa résidence professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 juin 2013. REM/2013/1086. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013089046/767.

(130110127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Combray S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 81.066.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour COMBRAY S.A.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013090460/24.

(130110543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Clear Sin Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 84.189.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS

B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013 et en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour CLEAR SIN INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013090458/25.

(130111275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Clamar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 52.111.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 juin 2013

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six années, à savoir:

- Maître Bernard Felten, né le 18 septembre 1964 à Schaarbeek (Belgique), avocat, demeurant au 2, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg

- Monsieur Frédéric Collot, né le 2 juillet 1974 à Arlon (Belgique), comptable, demeurant 2, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg

- La société CD-GEST S.A.R.L., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65174, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

L'assemblée générale ordinaire annuelle accepte le renouvellement du mandat de la société CD SERVICES Sarl, avec siège social à Luxembourg, en tant que Commissaire, pour six années jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes au 31.12.2018.

Un mandataire

Référence de publication: 2013090456/20.

(130110959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

CEHTRA Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 103.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090444/9.

(130111607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Consulting & Co. S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.664.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, et ce à partir du 15 avril 2013.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour CONSULTING & CO S.A.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013090465/25.

(130110542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

CFC Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013090447/10.

(130110520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Compagnie Financière de la Gaichel S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 58.371.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 juin 2013 à 9.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Joseph Winandy, de Monsieur Koen LOZIE et de PACBO EUROPE Administration et Conseil, au poste d'Administrateur.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.
- Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31.12.2013.

Pour copie conforme

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2013090462/19.

(130110844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Cimeso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 178.408.

—
STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE TROIS JUILLET.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

- 1) Monsieur David Macieira RODRIGUES, Docteur ingénieur diplômé, demeurant à B-6700 Arlon, 27 rue de la Semois,
- 2) Monsieur David PIZZAGALLI, Comptable, demeurant à F-54260 Longuyon, 4 rue du Docteur Gousset,

3) Monsieur Victor Manuel MENDES LOUSADA, Artisan, demeurant à L-8216 Mamer, 8 chemin de Bertrange, représenté par Monsieur David Macieira RODRIGUES, prénommé, en vertu d'une procuration signée à Mamer le 02 juillet 2013

La procuration signée ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

4) Madame Lara S.N. AL RAHEB, Comptable, demeurant à B-6700 Arlon, 27 rue de la Semois.

5) Monsieur Marc ANTOINE, Artisan, demeurant à B-6717 Attert, 19 voie de la liberté.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet de s'occuper de toutes opérations relatives à la mécanique générale, systèmes et équipement de sécurité, construction et réalisation des équipements mécaniques pour tous besoins, à l'ingénierie et le conseil industriel, tels importation, exportation, achat, vente, location, transport, production, transformation, entretien, R&D et démantèlement

En outre, la société pourra exercer toute autre activité à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée ou que la société ai reçu les autorisations gouvernementales nécessaires.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de CIMESO S.à.r.l.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Mamer. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par cinq (5) parts sociales d'une valeur nominale de quatre mille euros (4.000,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblées

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la Société comporte plusieurs gérants par la seule signature du gérant technique ou par la signature conjointe d'un gérant administratif avec celle du gérant technique.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la Société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Chaque année une assemblée annuelle des associés sera tenu au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège tel que précisé dans la convocation de l'assemblée annuelle, le dernier vendredi du mois de mai, à 11.00 heures.

Si ce jour devait être un jour non ouvrable au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale ordinaire devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. L'assemblée générale des associés pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par la gérance de la Société,
- il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale,
- la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale des associés de la société dans les deux (2) mois après la date à laquelle a été arrêté cet état comptable,
- assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la société ne sont pas menacés,
- si les dividendes intérimaires versés sont supérieures aux bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'(les) associé(s) sera(ont) tenu(s) de reverser l'excès à la Société.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 19. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 21. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.000.-.

Dispositions transitoires

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

La première assemblée ordinaire se tiendra en 2015.

Souscription et Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts	Montant souscrit et libéré en EUR
- David Macieira Rodrigues, préqualifié, une part sociale	1	4.000,-
- David Pizzagalli, préqualifié, une part sociale	1	4.000,-
- Monsieur Victor Mendes Lousada, préqualifié, une part sociale	1	4.000,-
- Madame Lara SN Al Raheb, préqualifiée, une part sociale	1	4.000,-
- Monsieur Marc Antoine, préqualifié, une part sociale	1	4.000,-
Total	5	20.000,-

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été accomplies.

Réunion des associés

Et aussitôt après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé à la fonction de gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur David Macieira RODRIGUES, Docteur ingénieur diplômé, demeurant à B-6700 Arlon, 27 rue de la Semois.

Est appelé à la fonction de gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur David PIZZAGALLI, Comptable, demeurant à F-54260 Longuyon, 4 rue du Docteur Gousset.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 28, route de Capellen à L-8279 Holzem (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. M. RODRIGUES, D. PIZZAGALLI, L. S.N. AL RAHEB, M. ANTOINE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 juillet 2013. Relation: RED/2013/1108. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013090452/144.

(130110671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Plena Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 24.590.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 24 mai 2012 que:

- Monsieur Karl Fässler, demeurant à CH-9050 Appenzell, 56, Riedstrasse, administrateur
- Monsieur Marc Lamesch, demeurant à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, administrateur
- Madame Juliet Sjöborg, demeurant à UK-London SW7 30D, 61 Onslow Gardens, administrateur

sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin ensemble avec celui du Commissaire, à savoir:

BDO Tax & Accounting, ayant son siège social à L - 1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle

lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2013090999/18.

(130111268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Select Development Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 138.103.

—
Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratsitzung vom 20. Juni 2013

- Der Rücktritt von Herrn Ralf Berweiler von seinen Ämtern als Verwaltungsrat der Gesellschaft sowie als Vorsitzender des Verwaltungsrates wird mit Wirkung zum 17. Mai 2013 angenommen.

- Herr Tom Lahure, geboren am 23. Januar 1980 in Luxemburg, wohnhaft in 12B, rue de la Chapelle, 4967 Clemency, Luxemburg, wird per Ergänzungswahl "cooptation" an Stelle von Herrn Ralf Berweiler als neues Verwaltungsratsmitglied ernannt. Sein Mandat wird anlässlich der ordentlichen Generalversammlung auslaufen, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

- Herr Marco Sgreccia wird gemäß Artikel 64 (2) des geänderten Gesetzes vom 10. August 1915 zu Luxemburger Gesellschaften zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates ernannt. Er wird das Mandat bis zur ordentlichen Generalversammlung begleiten, die im Jahre 2013 stattfinden wird.

Für beglaubigten Auszug

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2013091046/20.

(130110780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

LuxCo 84 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.063.

—
In the year two thousand and thirteen, on the 5th day of the month of July.

Before the undersigned notary, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

TMF Group Invest Two B.V., a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands, with registered office at 1 Parnassusstoren - Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, registered with the with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34.210.960

represented by Me Julien DE MAYER, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant a proxy dated 4th July 2013 (such proxy to be registered together with the present deed) (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of "LuxCo 84 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 46A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Registry in Luxembourg under number B 140.063, incorporated on 3 July 2008 by deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1873 of 30 July 2008.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 17 September 2009 by deed of Me Gerard Lecuit, prenamed, published in the Mémorial number 2091 of 23 October 2009.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to state that:

(I) The Sole Shareholder holds all the five hundred and one (501) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda

(II) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment and definition of the powers of the liquidator;
3. Discharge to the managers of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder hereby appoints FIDES (LUXEMBOURG) S.A., with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A avenue J.F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg B 41469 as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extensive powers as provided by articles 144 to 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"). He may carry out all the deeds provided by article 145 of the Law without the previous authorization of the Sole Shareholder if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to give full discharge to the members of the Board of Managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately EUR 800.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinquième jour du mois de juillet.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

TMF Group Invest Two B.V., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 1, Parnassusstoren - Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce à Amsterdam sous le numéro 34.210.960,

représentée par Maître Julien DE MAYER, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 04 juillet 2013 (cette procuration sera enregistrée avec le présent acte) Associé Unique)), étant l'associé unique de «LuxCo 84 S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.063, constituée le 3 juillet 2008 suivant acte reçu de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1873 du 30 juillet 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 17 septembre 2009 suivant acte reçu de Me Gérard Lecuit, précité, publié au Mémorial numéro 2091 du 23 octobre 2009.

L'Associé Unique a déclaré et prié le notaire d'acter que:

(I) l'Associé Unique détient l'intégralité des cinq cent une (501) parts sociales émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour;

(II) les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

1. Décision mettre la Société en liquidation;
2. Nomination et définition des pouvoirs du liquidateur;
3. Décharge donnée aux gérants de la Société;

4. Divers.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'Associé Unique a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme par les présentes comme liquidateur de la Société FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 41469.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»). Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation préalable de l'Associé Unique si la loi l'exige.

Tous les pouvoirs sont conférés au liquidateur pour représenter la Société pour toutes opérations relatives à la liquidation, pour réaliser les actifs, acquitter toutes les dettes et distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement à leur participation, en nature ou en numéraire.

Ladite personne peut notamment, sans que l'énumération suivante ne soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous les biens meubles ou immeubles et tous droits y relatifs; et aliéner le(s)dit(s) bien(s) le cas échéant; donner mainlevée avec renonciation à l'ensemble des droits réels, hypothèques et actions en annulation, à l'ensemble des inscriptions, mentions, saisies-arrêts; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes les priorités d'hypothèques et de droits réels; céder les priorités d'inscription; effectuer tous les paiements même ce ne sont pas des paiements ordinaires d'administration; payer toutes les dettes; régler et transiger sur toutes les matières qui intéressent la Société; proroger toutes les juridictions; et renoncer aux voies de recours ou aux prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge aux membres du Conseil de Gérance de la Société pour l'accomplissement de leur mandat, sauf si la liquidation laisse apparaître des fautes dans l'exécution de leurs obligations.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a ensuite est clôturée.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ EUR 800.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document aux personnes comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fait foi.

Signé: J. DE MAYER, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 juillet 2013. Relation: RED/2013/1140. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013096121/128.

(130116303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

KC Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.670.

EXTRAIT

Avec effet au 11 juillet 2013, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la société anonyme KC FINANCE S.A. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B99670.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013096089/14.

(130116729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Etamine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.426.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087490/10.

(130108698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

European Financial Stability Facility, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 153.414.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087492/10.

(130108098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

European NPL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 121.186.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087494/10.

(130108960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Episo Boxes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 145.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087520/10.

(130109079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Enterglobus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.911.

En date du 1^{er} juillet 2013, la société à responsabilité limitée YES EUROPE a transféré la propriété des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales (soit 100% du capital social) de la société ENTERGLOBUS S.à r.l. à Monsieur Natalino SICCHIERO, artisan, né à Fratta Polesine (Italie) le 05 décembre 1969 et demeurant au 112, Via San Giorgio I-45025 Fratta Polesine.

Le capital social de la société ENTERGLOBUS S.à r.l. est désormais réparti comme suit:
 Monsieur Natalino SICCHIERO, prédésigné: Cent vingt-cinq parts sociales 125
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Référence de publication: 2013087517/14.
 (130108367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

European Art Tour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
 R.C.S. Luxembourg B 148.903.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013087534/10.

(130109104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Eurobetail GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.
 R.C.S. Luxembourg B 94.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Weiswampach, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087532/10.

(130107977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

European Hotel Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 R.C.S. Luxembourg B 138.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Hotel Venture S.C.A.

Référence de publication: 2013087535/10.

(130108540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Facts Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
 R.C.S. Luxembourg B 98.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Fait à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087540/10.

(130107959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Temeko Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
 R.C.S. Luxembourg B 74.869.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088169/9.

(130107723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.
